



Groupement professionnel
de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie
du LOIRET

Site : chambre-patronale-boulangerie-loiret.fr

Tél : 02 38 56 38 49

boulangerie.loiret@wanadoo.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS DU MEILLEUR FLAN VANILLÉ DU LOIRET 2026

La Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret organise le concours départemental du meilleur flan du Loiret

Ce concours aura lieu dans le cadre du Salon de la Gastronomie et vins d'Orléans qui se déroulera au Parc des expositions de CO'Met (Hall3 et Hall4) Rue du président Rober Schuman 45100 Orléans à côté du Zénith

LE VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

Article 1

Ce concours est ouvert uniquement aux boulangeries artisanales du Loiret, code 1071 C. A charge pour chaque participant de certifier sur l'honneur que le flan présenté est bien sa propre fabrication.

Les salariés des entreprises artisanales ont le droit de participer à ce concours au nom de leur entreprise.

Article 2

La date limite des inscriptions est fixée au 17 novembre 2025. Les inscriptions devront être adressées à la Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret 7 rue Le Moyne de Bienville 45100 Orléans. Le tarif **est de 15 Euros** pour les artisans boulangers **adhérents**. **Le tarif est de 150 euros pour pour les boulangers non-adhérents.**

1 seul candidat par entreprise artisan ou ouvrier.

Si possible, merci de régler le montant par VIREMENT. (RIB ci-dessous)

Article 3

Chaque entreprise pourra concourir pour la catégorie ci-dessous. Elle devra présenter :

Deux flans vanille : le diamètre sera de 24cm, la hauteur de 3.5 à 4.5 cm et la pâte au choix.

La non-conformité des produits est éliminatoire.

Article 4

Les « mix » et les surgelés sont interdits. Les produits présentés au concours doivent correspondre aux critères énoncés dans l'article 3. Les membres du Jury se réservent le droit de vérifier à tout moment si aucune ambiguïté n'existe à ce sujet chez les lauréats du concours.

Article 5

Les produits fabriqués au préalable, seront déposés sur L'ESPACE CONCOURS du salon au Parc des Expositions d'Orléans CO'Met (Hall3 et Hall4) **le vendredi 28 novembre 2025 de 14h00 à 16h00 dernière limite.**

Ils seront dans un contenant neutre, **avec une enveloppe blanche 22x11 (à l'italienne) fermée sans identification extérieure, voir ci-dessous**, dans laquelle le candidat aura consigné : nom de l'entreprise, l'adresse (carte professionnelle souhaitée) ainsi que le numéro de téléphone. **Les produits présentés sans enveloppe seront refusés.**

Pour accéder et déposer vos produits présentez-vous à l'accueil exposants avec une copie du bulletin d'inscription.

Article 6

Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel. Il sera composé de 5 personnes : (professionnels dont le président du Jury, consommateurs ou partenaires extérieurs à la profession).

Les critères retenus pour la notation sont : l'aspect du produit, la cuisson, le goût et la texture.

Les membres du jury attribueront à chaque catégorie une note, selon la grille de notation suivante :

Aspect : 20 points – Cuisson : 20 points – Goût : 20 points – Texture : 20 points. Total : 80 points.

Le candidat ayant fabriqué le flan obtenant la note la plus élevée sera déclaré vainqueur.

Les membres du Jury seront convoqués à 17h00 et devront entrer dans la salle de notation une fois les produits et les numéros en place.

Article 7

Les membres du jury et leur personnel ne pourront concourir.

Article 8

Le seul fait de l'engagement du candidat au concours lui fait obligatoirement respecter les conditions du présent règlement.

Article 9

Les résultats de ce concours seront proclamés le dimanche 30 novembre 2025 aux alentours de 17h00 sur le stand de la boulangerie du salon. Il est demandé à chacun, pour la remise des prix, de se vêtir d'une tenue de boulanger.

Les trois premiers lauréats recevront un prix chacun.

Article 10

Un diplôme sera remis à chaque candidat lauréat pour affichage dans l'établissement ayant obtenu un prix. Les résultats dans chaque catégorie seront communiqués à la presse locale pour diffusion.

Article 11

Chaque lauréat aura la possibilité de faire sa propre publicité avec le résultat du concours durant l'année qui suit, jusqu'au concours suivant.

La publicité devra être faite dans le site de production et de vente initial (Une vitrophanie sera fournie par la Chambre Patronale de la Boulangerie).

Article 12

Les produits présentés devront correspondre à ceux vendus dans le magasin.

.....

**RIB Banque Populaire VAL DE France
CH PATRONALE BOULANGERIE
7 RUE LE MOYNE DE BIENVILLE
45100 ORLEANS**

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number) BIC (Bank Identification Code)

FR76 1870 7002 8002 3190 6470 197 CCBPFRPPVER

Code Banque Code Guichet N° du compte Clé RIB Domiciliation/Paying Bank

18707 00280 02319064701 97 BPVF ORLEANS DAUPHINE

.....

**BULLETIN A REMPLIR et A METTRE DANS L'ENVELOPPE BLANCHE SANS INDICATION EXTÉRIEURE (22x11cm)
format à l'italienne FERMÉE, MERCI.**

La boulangerie _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

N° de portable de L'ENTREPRISE : _____

Nom du candidat : _____

N° de portable du CANDIDAT : _____